



C'est ce qui ressort de la chaîne des dépenses et du maintien de l'équilibre des finances publiques en application des nouvelles dispositions gouvernementales pour faciliter l'exécution du budget de l'exercice 2022 dans la région du sud.

Réunie à la salle de conférence du Cra d'Ebolowa ce 5 janvier 2022, la mission du Minfi conduite par **Judith Clairence Menguele** cadre à la Direction Générale du Budget, Division des Participations et des Contributions a siégé pour le lancement du budget de l'état de l'exercice 2022. C'était sous la présidence du gouverneur de la région du sud **Félix Nguéle Nguéle** et la conduite des ministères sectoriels : Minépat et Minmap.

En effet, depuis le 16 décembre 2021, la loi des finances de l'exercice 2022 a été promulgué par le Président de la République. Ainsi donc l'enveloppe budgétaire de cette année s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **5 752, 4** milliards FCFA contre **5 480, 4** milliards FCFA pour l'exercice qui s'achève. Soit une hausse de **272** milliards FCFA. C'est donc la part du budget prévisionnel de la région sud c'est-à-dire **18,7** milliards FCFA qui a retenu l'attention du Président du Conseil Régional, des maires, des délégués régionaux et assimilés, du contrôleur financier régional, et autres responsables des impôts et de la douane.

Exposés, échanges et débats ont rythmé l'ensemble des travaux d'une durée de 4 heures d'horloge. Outre le bilan d'exécution du budget de l'exercice 2021, une présentation a été faite en matière des innovations fiscales et douanières du budget en cours. Toutefois un point orgue a été porté sur l'amélioration du taux d'exécution du budget d'investissement public par le gouverneur de la région du sud et la collaboration des différents acteurs de la chaîne à savoir les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Malgré les défis d'ordre sécuritaire et sanitaire, la relance économique mise sur l'import-substitution pour booster les secteurs de l'agriculture et de l'élevage avec une défiscalisation des semences animales et une exonération fiscale totale sur les vaccins mais aussi sur la santé humaine ainsi que la transformation de nos produits locaux. Soit un relèvement de notre taux de croissance à **4,2%** en 2022, contre **3,6%** en 2021.

Toutefois le taux imposable sur les transferts électroniques d'argents et le régime fiscale des associations à but non lucratif c'est-à-dire les tontines ont été fortement décrié par l'assistance qui n'a pas boudé sa désapprobation. Un taux imposable qualifié par l'exposant du Minfi comme : << Taux insignifiant et indolore >> parce qu'assez bas par rapport aux pays à économie similaire...